

JEUX OCCASION VIDEO

**Vous ne savez pas
quoi faire de vos
anciens jeux vidéo ?
Revendez-les nous !**

**Achetez moins cher
en découvrant
notre offre de jeux
vidéo d'occasion !**

E.LECLERC 

JEU X OCCASION VIDEO

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE DE JEUX VIDÉO D'OCCASION

TYPES DE JEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE REPRIS

- Les jeux vidéo susceptibles d'être repris par le magasin sont exclusivement les jeux vidéo associés aux consoles Xbox 360, PS2, PS3, PSP, Wii et DS.
- La reprise est subordonnée à la remise par le client :
 - du jeu vidéo concerné et de sa boîte d'emballage complète
 - d'une pièce d'identité en cours de validité
 - le cas échéant, de l'autorisation parentale à se procurer en magasin.
- Le magasin se réserve le droit de ne pas reprendre les jeux vidéo présentés par un client.

MODALITÉS DE REPRISE

- Le client garantit être majeur. A défaut, il s'engage à remettre une autorisation parentale dûment complétée par son représentant légal, à se procurer sur simple demande en magasin.
- La reprise des jeux vidéo fait l'objet de la remise par le magasin d'un bon d'achat valable 12 mois dont le montant est fixé en fonction du barème de prix de reprise proposé par le magasin lors de la reprise, établi sur la base de la cotation officielle du jeu concerné et du potentiel de revente défini par le magasin pour le titre du jeu concerné.

Ce bon d'achat s'utilise en une fois pour tout achat dans l'Espace culturel E.Leclerc (ou à défaut, et sous réserve que cette faculté figure sur le bon d'achat remis par le magasin, dans le rayon « produits culturels », du Centre E.Leclerc d'obtention), à l'exception des livres et de la billetterie.

Ce bon d'avoir ne peut en aucun cas :

- Faire l'objet d'un rendu de monnaie
 - Être échangé contre des espèces
 - Être remboursé, même partiellement
 - Être porté au crédit d'une carte (notamment la carte de fidélité E.Leclerc) ou d'un compte bancaire
 - Être utilisé dans un autre Centre E.Leclerc que celui d'obtention
- Les jeux vidéo repris sont garantis dans les conditions visées à l'article L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la consommation. A l'exception de cette garantie, les jeux vidéos repris et revendus par le magasin ne sont ni repris, ni échangés.
 - L'ensemble des conditions générales de reprise de jeux vidéo d'occasion est consultable en magasin sur simple demande.